



AIDES-SOIGNANTS, AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE



USÉS PAR LE TRAVAIL...

- Sous-effectifs permanents
- Conditions de travail dégradées
- Charges physiques lourdes
- Horaires pénibles



STOP À L'ABANDON !

...RÉSULTAT...

- Arrêts maladie
- Accidents de travail
- Maladies professionnelles
- Inaptitudes, invalidité...

...ET ENSUITE ...

Pas de possibilité de reprise par manque de postes adaptés à nos restrictions en lien avec nos métiers.

...ET DONC...

- Pressions pour reprendre
- Reclassements inexistantes ou inadaptés
- Perte de salaire
- Départs forcés en retraite pour invalidité

NOS DROITS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS !

Tout agent/salarié déclaré inapte a droit à :

- Un reclassement obligatoire dans un poste choisi
- Une étude sérieuse par le conseil médical
- Le maintien de ses droits statutaires
- Une protection renforcée en cas d'accident de service/travail

Le reclassement n'est pas une faveur :
c'est une obligation !

LA CGT REVENDIQUE :



- L'ouverture de postes adaptés à nos restrictions
- Des postes de reclassement dans tous les établissements
- ZÉRO perte de salaire lors du reclassement
- Reconnaissance des maladies professionnelles
- Fin des pressions sur les agents en arrêt
- Un accompagnement digne et humain

Mobilisons nous !

NOUS NE SOMMES PAS JETABLES !!

Nous avons donné notre santé à nos établissements.
Nous refusons d'être écartés sans respect ni solution.

UN.E SOIGNANT.E BIEN TRAITE.E

EST UN SOIGNANT BIEN TRAITANT

Contactez vos représentants CGT!

Informez-vous sur vos droits par la Formation CGT!

Refusez les décisions injustes!

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS !

CONTACTEZ-NOUS!



AGIR POUR NE PLUS SUBIR!



254 Bd de l'Usine, étage 1, Lille



03 20 88 17 25



usdcgtnord@gmail.com

